

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 septembre 2020

PROGRAMMATION DE LA RECHERCHE - (N° 3234)

Tombé

AMENDEMENT

N ° AC164

présenté par
Mme Descamps et M. Zumkeller

ARTICLE 3

I. – À l’alinéa 3, substituer au taux :

« 25 % »

le taux :

« 15 % ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à l’alinéa 16.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement abaisse le pourcentage autorisé de recrutement via les chaires de professeurs juniors afin de ne pas ouvrir trop rapidement les vannes pour un dispositif qui n’a jamais été testé dans le système universitaire français.